

**Utilisation du sol.**—Le rétablissement des régions arides comprend, en plus des entreprises de culture et de conservation de l'eau, la transformation de vastes étendues de terre pauvre, impropres à la culture, en pâturages permanents en vue de l'élevage des animaux, et le déplacement des agriculteurs qui habitent ces régions. A cette fin, grâce au programme d'utilisation du sol en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a aménagé 62 pâturages communautaires sur 1,712,240 acres de terre pauvre. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1956, des pâturages d'été ont été établis pour 108,537 têtes de bétail appartenant à 5,632 cultivateurs du voisinage.

Un vaste programme d'amélioration au bénéfice de tous les pâturages est mis en œuvre dès que les nouvelles étendues sont clôturées. C'est ainsi que la capacité moyenne de paissance des pâturages en 1938 a plus que doublé. Les trois méthodes d'amélioration dont on se sert surtout dans tous les pâturages sont les suivantes: nouvelle mise en herbe: depuis 1938, environ 193,083 acres de pâturages communautaires ont été remises en herbe; aménagement d'emplacements pour l'abreuvement des animaux: au 31 mars 1956, plus d'un millier de barrages, citernes et puits d'abreuvement avaient été construits dans des pâturages communautaires; et administration judicieuse des pâturages et réglementation de l'élevage.

### **Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes**

Lorsqu'ils sont protégés des grandes marées et convenablement cultivés, les terrains marécageux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick comptent parmi les sols les plus productifs au Canada. Ils sont formés d'alluvions apportées par les marées et avoisinent, pour la plupart, la baie de Fundy.

Les premiers terrains ont été asséchés dès 1630, et, depuis, 80,000 acres environ ont été protégées au moyen de digues et d'aboiteaux, mais en raison de circonstances diverses, perte du marché du bétail et du foin et hausse du coût de la main-d'œuvre, on n'avait pas suffisamment entretenu ces ouvrages de protection et plusieurs s'étaient détériorés. Comme les terrains marécageux, lorsqu'ils sont protégés, peuvent jouer un rôle important dans l'économie agricole des provinces en cause, le gouvernement du Canada et ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont adopté une loi qui leur permet de mettre à exécution un programme d'assèchement et de mise en valeur. La loi fédérale,—loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes,—a été adoptée en 1948. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté en 1949 chacun une loi complémentaire concernant l'assèchement des terrains marécageux. Ces lois autorisent la signature d'accords en vertu desquels le gouvernement du Canada construit ou reconstruit les ouvrages de protection, et s'engage à les entretenir jusqu'à l'époque où ils pourront être remis aux provinces. Le gouvernement fédéral est chargé également de tous les travaux de génie se rattachant à l'ensemble du programme. Les provinces se chargent de l'aménagement des terrains marécageux, de l'écoulement des eaux douces, de l'acquisition des terrains nécessaires et de la mise en train et de la poursuite d'un programme approprié d'utilisation du sol. Les terrains marécageux étant peu étendus dans l'Île-du-Prince-Édouard, la province n'a pas jugé nécessaire d'adopter une loi à ce sujet.

Au 31 mars 1956, les provinces avaient demandé d'étendre les travaux d'assèchement à 151 régions comprenant 35,565 acres au Nouveau-Brunswick, 46,251 acres en Nouvelle-Écosse, et 275 acres dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les 82,091 acres font partie intégrante du total estimatif de 490,000 acres de terre agricole des trois provinces.

Des études ont porté sur la rivière Annapolis, en Nouvelle-Écosse, et les rivières Tantramar et Shepody, au Nouveau-Brunswick, afin d'établir s'il y a lieu de construire un ouvrage d'envergure dispensant des digues et des aboiteaux sur une distance de plusieurs milles. Les travaux de l'entreprise de la rivière Shepody ont débuté en 1953 et tous les principaux travaux ont été terminés en 1956.